



Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 25 octobre 2023
Extrait du registre des délibérations

n° 2023-10-25-07

Date de la convocation 19/10/2023	<p>L'an deux mil vingt trois, le vingt-cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p> <p>Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Catherine CATHELY WANTIEZ, Maryse-Corinne ROSE, Anne-Marie LATEUR, Gérard LEROY, Sonia DOUAY, Vincent DAINE, Pascale GIRARD, Richard BENOIT, Frédéric PINOIT et Céline TAMPIGNY</p> <p>Étaient représentés : Patrick BERMOND par Jean-Noël LECOINTE, Annie COCHET par Maryse-Corinne ROSE, Edith DELBEY par Sonia DOUAY</p> <p>Étaient absents : Paolo MARCELO, Karine PAGEAU, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE, Marylène FRANZ, Marie-Hélène MARCEL et Sébastien VILLAIN</p> <p>Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance</p>
OBJET : Urbanisme	<p>Monsieur le Maire rappelle que le code de l'urbanisme permet à la commune de charger les services d'un établissement public de coopération intercommunale de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.</p> <p>Dans ce cadre, la commune d'Ailly-sur-Noye a délégué à la CCALN l'instruction des autorisations relatives à l'occupation du sol.</p> <p>Depuis le 1^{er} janvier 2022, les communes ont obligation d'être en mesure de recevoir des demandes ADS sous forme dématérialisé.</p> <p>Afin de prendre en compte cette disposition législative, il est nécessaire d'actualiser la convention conclue entre la CCALN et la commune.</p>
Convention pour l'instruction et la dématérialisation des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol	<p>LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré à l'unanimité,</p> <p>Décide :</p> <ul style="list-style-type: none">- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'instruction et à la dématérialisation des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol avec la CCALN. <p>Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents</p> <p>Pour copie conforme</p>
	<p>Le secrétaire de séance Jean-Noël LECOINTE</p>  
	<p>Le Maire Pierre DURAND</p> 